

À tous les étudiantes et étudiants

Objet : Demande de révision de note HIVER 2020

Bonjour à toutes et tous,

La fin de session approche et nous aimerions vous rappeler les grandes lignes de la procédure de révision de note en vigueur.

DATE LIMITE

Vous aurez jusqu'au **11 juin 2020, 16 h**, pour déposer une demande de révision de note en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

COMMENT

La procédure de révision de note et le formulaire* sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://cstj.qc.ca/services-aux-etudiants/cheminement-scolaire/revision-de-note/>

Le formulaire rempli doit être envoyé au Bureau du registraire **au plus tard le jeudi 11 juin 2020 avant 16 h** à l'adresse courriel revisionnote@cstj.qc.ca

QUELQUES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES

Si vous désirez être entendu par le comité de révision de note, vous devez l'indiquer sur le formulaire « Demande de révision de note ». Veuillez noter que le comité se réunira à distance.

Le coordonnateur communiquera avec vous par MIO pour vous convoquer à une rencontre avec le comité. Il est donc de votre responsabilité de consulter vos MIO fréquemment.

La date prévue pour la tenue des rencontres des comités de révision de note est le **12 juin 2020**. Vous devez donc vous assurer d'être disponible à cette date. Le coordonnateur pourrait fixer une rencontre avant la date prévue à condition que vous soyez disponible.

Cependant, dans le contexte de la COVID-19, il est également possible que des comités de révision de notes se tiennent les 17 et 18 août prochain. Vous devez donc vous assurer d'être disponible à ces dates si tel est le cas.

Les demandes de révision de note reçues pour un cours préalable à un cours de la session d'été 2020 ou d'automne 2020 ainsi que les demandes de révision de notes d'un cours d'un étudiant(e) finissant(e) à la session d'hiver 2020 seront privilégiées pour se tenir au mois de juin.

Nous vous aviserons dès que possible si votre demande de révision de notes sera traitée au mois d'août.

Vous devez respecter la date et l'heure de votre convocation. Dans le cas contraire, la rencontre aura lieu sans vous et vous ne pourrez demander à être entendu à un autre moment.

La décision rendue par le comité sera déposée au bureau du registraire (revisionnote@cstj.qc.ca) par le coordonnateur selon l'article 6 de la procédure de révision de note.

La décision vous sera par la suite communiquée dans Outlook par le Bureau du registraire au plus tard le **16 juin 2020 ou le 19 août 2020 selon le cas.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à revisionnote@cstj.qc.ca

Merci,

Le Bureau du registraire